

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 juillet 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4119-2020.

Cause tarifaire 2020-2021 d'Énergir.

Demande de délai pour le dépôt de la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie l'autorisation de déposer leur preuve au présent dossier le **mercredi 22 juillet 2020 à midi**.

Il nous est en effet impossible de déposer cette preuve avant cette date, compte tenu de l'ampleur des réponses et nouveaux documents déposés par Énergir (le 8 juillet 2020 en fin de journée mais lus le 9 juillet) et aussi du fait que notre analyste principal en ce dossier et le soussigné ont eu à travailler en parallèle aux dossiers R-4122-2020 et R-4045-2018 (pour lequel des documents importants furent déposés il y a quelques jours), alors qu'un autre analyste en ce dossier et le soussigné doivent aussi parallèlement finaliser avec plusieurs analystes un mémoire important dû au dossier R-4110-2019.

Le délai demandé par la présente signifie qu'il y aura deux semaines entre la réception des réponses d'Énergir et notre preuve, ce qui correspond au délai usuel dans plusieurs autres dossiers.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie.